



*République du*  
**Sénégal**

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**



**DIRECTION DE L'APPUI AU SECTEUR PRIVE**



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
ACTEURS PUBLICS EN MATIERE DE CONTRATS DE  
PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE**

**NOTE CONCEPTUELLE**



## **I- CONTEXTE**

L'Etat du Sénégal a clairement affirmé, dans le Document de Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES 2013-2017), son ambition de devenir un pays émergent. Pour ce faire, de nombreux projets et programmes sont initiés dans tous les secteurs de la vie économique.

En raison des besoins de financement considérables qu'implique la réalisation de tels projets, la SNDES privilégie la diversification des sources de financement et compte tirer grandement profit, entre autres, du Partenariat Public-Privé.

C'est ainsi que le partenariat public - privé apparaît de plus en plus comme une alternative de financement crédible pour les secteurs sociaux à forte demande de ressources comme la Santé et l'Education mais aussi pour des secteurs non moins stratégiques comme les infrastructures (portuaire, aéroportuaire, ferroviaire), l'énergie, le tourisme, l'agriculture et l'environnement.

Au plan juridique et institutionnel, un certain nombre de mesures ont été prises pour soutenir cet élan. Il s'agit, entre autres :

- de la modification du Code des obligations de l'Administration intervenue en 2006 ;
- de l'adoption de la loi n° 2004-13 relative aux Contrats CET modifiée par la loi n° 2009-21 du 04 mai 2009 et par la Loi 2011-11 du 28 avril 2011 ;
- de la création du Conseil des Infrastructures par la loi n° 2004-14 du 1<sup>er</sup> mars 2004 ;
- de la création, au sein de la Direction de l'Appui au Secteur privé du Ministère de l'Economie et des Finances, d'une Division des Partenariats public - privé.

## **II- CONTRAINTES IDENTIFIEES**

En dépit des efforts consentis par l'Etat, le partenariat public - privé reste largement méconnu, non seulement par les populations, mais aussi par les gestionnaires publics appelés à initier des projets.

En raison de cette méconnaissance, l'essentiel des projets exécutés au niveau des ministères, des collectivités locales, des établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire ne sont pas soumis à une analyse comparative visant à trouver le meilleur montage contractuel. En effet, les gestionnaires publics ont tendance à porter d'office leur choix sur les modes de financement ou les types de montage qu'ils connaissent le mieux ; à savoir le financement budgétaire ou par emprunt et, en ce qui concerne la forme contractuelle, le recours au marché public.

Ainsi, à titre d'illustration, depuis l'adoption de la loi CET en 2004 et de la loi instituant le Conseil des Infrastructures, le Sénégal n'a pu conclure que trois contrats PPP sous le régime juridique de ces lois.

Pour remédier à cette situation, la Direction de l'Appui au Secteur Privé a décidé, conformément à l'axe « Partenariat Public - privé » de son plan d'orientation stratégique, d'initier un programme de renforcement des capacités à l'intention des acteurs publics impliqués dans la préparation, l'élaboration et le montage des projets de partenariat public - privé.



### **III- OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE CAPACITES**

#### **3.1 : Objectif général**

Permettre une meilleure appropriation, par les acteurs impliqués dans le processus de la commande publique, des contrats de partenariat public – privé.

#### **3.2 : Objectifs spécifiques**

- faire la genèse du Partenariat public –privé au Sénégal ;
- exposer les grands principes qui fondent le recours au partenariat public – privé ;
- permettre aux participants de connaître les multiples formes de PPP et de pouvoir identifier, pour chacune d'elles, les forces et faiblesses ;
- présenter le cadre juridique et institutionnel des contrats CET ;
- exposer le contenu des contrats de partenariat public – privé ;
- exposer la procédure de passation d'un contrat CET ;
- fournir aux participants des outils d'analyse et d'évaluation des risques des PPP ;
- partager une expérience réussie de conclusion d'un contrat CET ;
- partager les bonnes pratiques ainsi que les conditions de succès d'un projet de partenariat public privé.

#### **IV- Résultats attendus**

Au terme du séminaire, les participants devront :

- avoir une bonne connaissance du cadre juridique et institutionnel des PPP au Sénégal ;
- avoir une bonne connaissance des opportunités qu'offrent les PPP en termes de financement et d'amélioration de la gestion des services publics, y compris les services publics locaux ;
- être suffisamment au fait des procédures de sélection, de lancement, de monitoring et de financement de PPP ;
- avoir une bonne connaissance des risques liés aux PPP et des stratégies d'atténuation de ceux-ci ;
- pouvoir susciter et conduire la mise en œuvre de PPP dans leurs administrations respectives.

La mise en œuvre de programme de renforcement de capacités devra aboutir, à moyen terme, à la création de cellules PPP au sein des ministères et collectivités locales.

#### **V- Méthodologie**

Le programme de renforcement de capacités se fera sous la forme d'une série de séminaires portant sur 04 modules différents qui couvrent toute la base de connaissance sur les PPP. Ce programme se déroulera sur 5 journées entières avec des présentations suivies de discussions.

Pour les Secrétaires généraux et Directeurs de cabinet des ministères, le programme de renforcement de capacités se déroulera sur une seule journée et portera essentiellement sur le premier module (fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP).



La presse sera pleinement associée à cet événement et les organisateurs envisagent de solliciter auprès des organes de la place, des pages horaires gratuites pour communiquer sur l'évènement de façon à mieux faire connaître le partenariat public - privé par le grand public.

## **VI- PARTICIPANTS**

Le public cible de ce programme de renforcement de capacités est constitué :

- des Secrétaires généraux de ministères, Directeurs de Cabinet, Directeurs généraux ou Secrétaires généraux d'établissements publics ;
- du personnel de la Direction de l'Appui au Secteur Privé ;
- de représentants des autres Directions du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- des Coordonnateurs de cellule de passation des marchés des Ministères, responsables de projets ou de cellule PPP ;
- des Responsables des marchés publics des établissements publics et des sociétés à participation publique majoritaire ;
- des Secrétaires municipaux, Directeurs administratifs et financiers des collectivités locales impliqués dans la préparation des projets.

Les participants seront répartis en deux groupes recevant simultanément les mêmes enseignements.

Une série spécifique sera dédiée aux Secrétaires généraux et Directeurs de cabinet des ministères.

## **VII- MODULES**

Les modules suivants seront dispensés au cours de la formation :

### Module I:

*Fondamentaux,  
sélection et préparation  
de projets de PPP*

- Fondamentaux du recours aux PPP
- Différentes formes de PPP et revue des contrats CET
- Cycle de projet de PPP
- Facteurs-clé de réussite
- Cadre légal et réglementaire et institutionnel
- Sélection de projets par analyse coût-bénéfices
- Prix sociaux et taux d'actualisation social
- Rapport qualité-prix (comparateur public-privé) et autres méthodologies alternatives
- Rôle des consultants dans la mise en place de contrats de PPP
- Leçons tirées et étude de cas: routes et transport urbain

Module II: *Gestion des  
risques et financement  
de projets de PPP*

- Identification, répartition et atténuation de risques dans la structuration de PPP
- Choix du type de PPP
- Modélisation financière pour la structuration de PPP
- Engagements fiscaux et contingences – Comment évaluer l'impact fiscal
- Formes de rémunération des contrats de PPP au Sénégal (tarifs, redevances, autres)
- Financement des PPP : rôle des garanties et autres instruments financiers mis à disposition par l'Etat et de secteur privé
- Leçons tirées et études de cas : routes et aéroports



Module III: *Attribution du contrat de PPP*

- Sélection du mécanisme d'attribution du contrat de PPP
- Préparation de la documentation du processus d'attribution du contrat de PPP : appel à manifestation d'intérêt, pré-qualification, dialogue compétitif, appel d'offres, version préliminaire du contrat de PPP
- Evaluation des offres
- Négociation et finalisation du contrat de PPP
- Attribution du contrat

Module IV: *Supervision de contrats de PPP*

- Mise en place d'un système de suivi technique et financier des contrats de PPP
- Supervision et mis en application des contrats
- Fautes contractuelles et application des pénalités
- Résolution des conflits
- Force majeure
- Comment approcher les requêtes de renégociation de contrats
- Mécanisme de fin de contrat et résiliations anticipées

### **VIII- Profil des formateurs**

La formation sera dispensée par des professionnels justifiant, dans leurs administrations respectives, d'une longue pratique des PPP. Il s'agit d'éminents juristes, d'experts en financement et montage de projets issus du Groupe de la Banque Mondiale, de la Mission Française d'Appui aux PPP, de la Facilité Africaine de Soutien Juridique du groupe de la Banque Africaine de Développement, entre autres.

### **IX- Profil des participants**

La formation devrait fournir aux participants les outils juridiques et techniques indispensables pour leur permettre, de retour dans leurs administrations respectives, de formuler des projets et de conduire des procédures de lancement de PPP.

Pour ce faire, il est fondamental que les personnes désignées par les administrations y occupent des positions importantes qui les font participer au processus de prise de décision et qu'elles soient suffisamment bien imprégnées des projets qui y sont initiés.

### **X- Dates et lieu du séminaire**

La session de renforcement de capacités aura lieu du **22 au 26 avril 2013** au King Fahd Palace (ex-Méridien Président).

Elle sera précédée d'une cérémonie de lancement présidée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et par des responsables du groupe de la Banque Mondiale.

### **XI- Renseignements et contacts utiles**

Des renseignements complémentaires relatifs à l'organisation du séminaire pourront être obtenus en appelant au 33 869 15 76 ou en envoyant un e-mail à [mef.dasp@gmail.com](mailto:mef.dasp@gmail.com)

### **XII- Livrables**

Au terme du séminaire, les participants recevront les supports documentaires (CD) de la formation ainsi qu'un jeu de documents concernant le cadre juridique et réglementaire des PPP au Sénégal. La formation sera sanctionnée par la délivrance de certificats aux participants.



**PROGRAMME DE LA SESSION DE RENFORCEMENT DE CAPACITES SUR LES  
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE  
HOTEL KING FAHD PALACE, 22 AU 26 AVRIL 2013**

**LUNDI 22 AVRIL 2013**

- 08H 30 - 09H 00 :** Mise en place des participants et invités
- 09H 00 - 09H 45 :** Cérémonie de lancement du programme de renforcement de capacités présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances en présence des représentants de la SFI, de la Banque Mondiale et de la MAPP.
- 09H 45 - 10H 00 :** Pause café
- 10H 00 - 13H 00 :** Module 1 Fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP (1<sup>ère</sup> partie)
- 13H 00 - 14H 30 :** Déjeuner
- 14H 30 - 16H 00 :** Suite module 1 Fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP (2<sup>ème</sup> partie)
- 16H 00 - 16H 15 :** Pause café
- 16H 15 - 17H 00 :** Suite module 1 Fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP (3<sup>ème</sup> partie)

**MARDI 23 AVRIL 2013**

- 09H 00 - 11H 00 :** Suite du module 1 : Fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP (4<sup>ème</sup> partie)
- 11H 00 - 11H 15 :** Pause café
- 11H 15 - 13H 00 :** Suite et fin du module 1 : Fondamentaux, sélection et préparation de projets de PPP (5<sup>ème</sup> et dernière partie)
- 13H 00 - 14H 30 :** Déjeuner
- 14H 30 - 16H 00 :** Module 2 Gestion des risques et financement de projets de PPP (1<sup>ère</sup> partie)
- 16H 00 - 16H 15 :** Pause café
- 16H 15 - 17H 00 :** Suite module 2 Gestion des risques et financement de projets de PPP (2<sup>ème</sup> partie)

**MERCREDI 24 AVRIL 2013**

- 9H 00 - 11H 00 :** Suite du module 2 : Gestion des risques et financement de projets de PPP (3<sup>ème</sup> partie)
- 11H 00 - 11H 15 :** Pause café
- 11H 15 - 13H 00 :** Module 2 Gestion des risques et financement de projets de PPP (4<sup>ème</sup> partie)
- 13H 00 - 14H 30 :** Déjeuner
- 14H 30 - 16H 00 :** Module 2 Gestion des risques et financement de projets de PPP (5<sup>ème</sup> partie)



**MERCREDI 24 AVRIL 2013**

- 16H 00 – 16H 15 :** Pause café  
**16H 15 – 17H 00 :** Suite module 2 Gestion des risques et financement de projets de PPP  
(Fin du module)

**JEUDI 25 AVRIL 2013**

- 09H 00 – 11H 00 :** Module 3 : Attribution du contrat de PPP (1<sup>ère</sup> partie)  
**11H 00 – 11H 15 :** Pause café  
**11H 15 – 13H 00 :** Module 3 Attribution du contrat de PPP (2<sup>ème</sup> partie)  
**13H 00 – 14H 30 :** Déjeuner  
**14H 30 – 16H 00 :** Module 3 Attribution du contrat de PPP (3<sup>ème</sup> partie)  
**16H 00 – 16H 15 :** Pause café  
**16H 15 – 17H 00 :** Suite et fin module 3 Attribution du contrat de PPP (Fin du module)

**VENDREDI 26 AVRIL 2013**

- 09H 00 – 11H 00 :** Module 4 : Supervision de contrats de PPP (1<sup>ère</sup> partie)  
**11H 00 – 11H 15 :** Pause café  
**11H 15 – 13H 00 :** Module 4 Supervision de contrats de PPP (2<sup>ème</sup> partie)  
**13H 00 – 14H 30 :** Déjeuner  
**14H 30 – 16H 00 :** Module 4 Supervision de contrats de PPP (3<sup>ème</sup> partie)  
**16H 00 – 16H 15 :** Pause café  
**16H 15 – 17H 00 :** Suite et fin module 4 Supervision de contrats de PPP  
(Fin du module, Fin du séminaire)